



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINT-CONSORCE

Séance du jeudi 2 avril 2026

Délibération n° 2026- 27

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 27/03/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISSON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON






Absent(s) représenté(s) : Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Franck BAULAN, Yoann TRICAULT a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT

Absent (s):

VIE MUNICIPALE – Désignation des délégués du conseil municipal auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

VU les articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions d'élection de ses délégués aux comités ou conseils des établissements de coopération intercommunale dont la commune est membre.

EPCI	Nombre de délégués
Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) 	1 titulaire et 1 suppléant
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y.) 	2 titulaires et 2 suppléants
Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.SO.L.) 	2 titulaires et 2 suppléants
Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées (S.I.P.A.G.) 	1 titulaire et 1 suppléant
Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) 	1 titulaire et 1 suppléant

L'élection se fait au scrutin secret uninominal, à trois tours le cas échéant.

Les membres élus sont désignés par le conseil municipal au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Le cas échéant, il est ensuite procédé aux opérations de vote pour les différents établissements publics de coopération intercommunale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 – Abstention : 0 – Pour : 19 – Contre : 0

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

- **DESIGNE** les représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Le Maire
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture*

ANNEXE

Syndicats intercommunaux	composition	nom titulaire 1	nom titulaire 2	nom suppléant 1	nom suppléant 2
SIAHWY	2 titulaires / 2 suppléants	Isabelle BOUTEILLER-DRILLON	Delphine MOLLARD	Bertrand GAULÉ	Thomas RIGAUD
SAGYRC	1 titulaire / 1 suppléant	Thomas RIGAUD		Laure CHAVANNE	
SIDESOL	2 titulaires / 2 suppléants	Emmanuel VINCENT	Delphine MOLLARD	Erika GARDON	Manon CHADUIRON
SYDER	1 titulaire / 1 suppléant	Bertrand GAULÉ		Isabelle BOUTEILLER-DRILLON	
SIPAG	1 titulaire / 1 suppléant	Elisabeth SAGE		Jean-Marie MARTIN	